

La catastrophe de Seveso

Bruno ZIGLIOLI

RÉSUMÉ

La catastrophe de Seveso du 10 juillet 1976, résultat d'une fuite de dioxine de l'usine chimique Icmesa de Meda, à environ 40 kilomètres au nord de Milan, a été une grave catastrophe industrielle qui a retenu l'attention internationale sur les effets écologiques et sanitaires du développement économique des décennies précédentes. La catastrophe contribua à dévoiler, aux yeux de l'opinion publique, l'inadaptation de la législation sur la protection de l'environnement et la prévention des risques industriels.



La catastrophe de Seveso, provoquée par une fuite de dioxine de l'usine Icmesa de Meda, située à environ 40 kilomètres au nord de Milan, en Italie, est une catastrophe industrielle de grande ampleur. Elle retient une attention internationale sur les problèmes du risque industriel et de l'impact sur l'environnement du développement économique des décennies précédentes.

L'usine appartient à la société suisse Givaudan, elle-même contrôlée par la multinationale Hoffmann-La Roche. Sa production consiste en une longue série de composés chimiques : en particulier, le département B produit 2,4,5 trichlorophénol (TCF), une substance intermédiaire utilisée pour la préparation de l'hexachlorophène, un antibactérien que l'on retrouve dans certains types de cosmétiques, de savons et de désinfectants.

L'accident

Le samedi 10 juillet 1976, à 12 h 37 et pendant une vingtaine de minutes, le réacteur A101 du département B libère des vapeurs dans l'atmosphère, formant un panache rougeâtre, dense et de grande hauteur. Le nuage toxique enveloppe le quartier situé autour de l'usine, dans la municipalité de Seveso : une zone de récente urbanisation, habitée principalement par des familles immigrées du sud du pays ou de la Vénétie. Par la suite, les vents déplacent le panache vers le sud-est.

Les dirigeants de l'entreprise attendent avant d'alerter les autorités. Ce n'est que le lendemain, en fin d'après-midi, que les maires de Meda et de Seveso sont informés d'une « fuite d'herbicide » qui pourrait causer « des dommages aux cultures environnantes ». Selon les responsables de l'usine, il suffirait de prévenir les familles de ne pas consommer des fruits et des légumes.

Le lundi 12 juillet, l'usine rouvre normalement et la production n'est suspendue que dans le département B. Mais les jours suivants, la situation se dégrade nettement. Les lapins et les animaux de basse-cour commencent à mourir. L'herbe devient jaune. Les feuilles se déchirent. L'écorce des arbres se décolle du tronc. Surtout, les enfants qui habitent dans les environs de l'établissement Icmesa, commencent à ressentir des brûlures au visage et des irritations aux yeux. Certains d'entre eux ont le visage défiguré par de violentes éruptions cutanées, qui sont plus tard diagnostiquées comme des symptômes d'une chloracnée.

Pendant neuf jours, les responsables italiens et suisses de l'usine gardent le silence sur le type de substance déchargée dans l'atmosphère. Ce n'est que le 19 juillet qu'ils admettent que le nuage contient des grandes quantités de TCDD (2,3,7,8-tétrachlorodibenzo-p-dioxine), une substance extrêmement toxique à l'égard de laquelle les connaissances scientifiques restent encore incomplètes.

Dans les jours qui suivent le 19 juillet, 736 personnes sont évacuées et doivent quitter leurs maisons, tandis que les entreprises de la zone contaminée arrêtent la production.

Comme le président de la région Lombardie le déclare quelques mois plus tard, l'accident de Seveso provoque « un enchevêtrement de problèmes non seulement concernant la question de la reconstruction – comme dans le cas d'une catastrophe naturelle – mais aussi des problèmes dans des domaines différents tels que le problème juridique, le problème social, le problème économique ou les problèmes moraux ». Ainsi, par exemple, étant donné les possibles effets tératogènes et mutagènes de la dioxine, le problème des interruptions de grossesse suscite un débat très vif entre les forces politiques et au sein de la population locale, dans un contexte législatif italien où l'IVG n'est pas encore autorisée.

Les conséquences

Au-delà du territoire de Seveso, l'Italie des années 1970 souffre d'une dégradation massive de l'environnement. Les retards dans le développement industriel au cours des décennies précédentes sont comblés en recourant à des productions très polluantes et dont la valeur ajoutée est faible, en recrutant des salariés peu qualifiés et dont les salaires sont très modestes. La nature dans son intégralité est largement exploitée au profit de l'industrialisation : une exploitation accueillie favorablement par l'opinion publique, notamment dans les régions moins développées du pays.

La catastrophe de Seveso contribue à dévoiler l'inadaptation de la législation sur la protection de l'environnement et la prévention des risques industriels. Il s'agit aussi d'une question culturelle : en Italie, jusqu'aux années 1970, la perception du risque pour l'environnement reste un problème exclusivement « interne » aux usines, concernant la protection de la santé des travailleurs mais sans interroger l'impact sur l'environnement.

L'absence dans la législation italienne, à l'époque des faits de Seveso, de catégories pénales spécifiques de

« crime environnemental » conduit à la clémence des décisions judiciaires, avec la condamnation en 1985 du directeur de Icmesa Herwig von Zwel à 2 ans de prison, alors que le directeur technique de Givaudan Jeorg Sambeth écope d'une peine de 1 an et 6 mois.

Les procès civils connaissent un parcours encore plus contradictoire. En effet, les études épidémiologiques démontrent l'ampleur du désastre au cours des années suivantes, dévoilant une croissance significative des tumeurs du pancréas, de la vessie, du rectum, du foie et du système digestif. Pourtant, l'identification d'un rapport cause-effet avec la contamination reste particulièrement complexe, de sorte que les actions en justice sont frappées par la prescription.

Pour ce qui est de la requalification du territoire, après un premier projet prévoyant la mise en place d'un incinérateur – très contesté par les populations locales –, la région Lombardie décide en 1979 de transformer une partie de la zone la plus contaminée en une « zone verte », en créant deux décharges contrôlées pour enterrer les résidus toxiques. Les opérations commencent en 1983, et les travaux environnementaux et forestiers s'achèvent en 1986. Le parc qui en est le résultat, appelé « Bosco delle Querce » (bois des Chênes), est inauguré en 1996. En 2005, la région le reconnaît comme parc naturel régional.

Entre-temps, le 10 septembre 1982, 41 fûts remplis de dioxine accumulés dans le réacteur A101, chargés dans un camion d'un contractant de Givaudan, quittent l'Italie depuis la frontière de Vintimille. Leur trace est rapidement perdue : le gouvernement suisse, entre autres, refuse l'autorisation de transit sur son territoire. Le 19 mai 1983, les barils sont retrouvés dans la cour d'un ancien abattoir d'Anguillcourt-Le Sart (Aisne) et, le 4 juin, ils sont incinérés à Bâle. Selon certaines hypothèses, la découverte ne fut qu'une mise en scène, visant à cacher la vraie destination de la charge toxique, peut-être un site d'enfouissement en RDA.

La directive Seveso

Les questions soulevées par l'accident de Seveso touchent aussi les institutions de la Communauté européenne. L'impact international de la catastrophe conduit la Commission européenne à concevoir la première « directive Seveso » pour la prévention des risques industriels, promulguée en 1982, qui exige le recensement par les États membres des établissements présentant des risques d'accidents majeurs (« sites classés Seveso »), la mise en place de plans d'urgence interne et externe et l'information des riverains. La France s'est conformée à cette directive en 1987, l'Italie en 1988, six ans après sa promulgation, signe du retard culturel et politique en ce domaine qui a tardé à être comblé.

BIBLIOGRAPHIE

CENTEMERI, Laura, *Ritorno a Seveso. Il danno ambientale, il suo riconoscimento, la sua riparazione*, Milan, Bruno Mondadori, 2006.

CENTEMERI, Laura, « Retour à Seveso. La complexité morale et politique du dommage à l'environnement », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 66/1, 2011, p. 213-240.

LUZZI, Saverio, *Il virus del benessere. Ambiente, salute e sviluppo nell'Italia repubblicana*, Rome/Bari, Laterza, 2009.

ZIGLIOLI, Bruno, *La mina vagante. Il disastro di Seveso e la solidarietà nazionale*, Milan, FrancoAngeli, 2010.

ZIGLIOLI, Bruno, « Seveso 1976. La diossina sul corpo delle donne », *Genesis. Rivista della Società Italiana delle Storie*, XII/2, 2013, p. 99-114.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/ecologies-et-environnements/les-risques-environnementaux/la-catastrophe-de-seveso>